

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 02/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 27 janvier 2024

Demande de subvention à
la Région IDF :

Remplacement d'une porte
de secours située dans la
classe de CE1-CE2

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 27 janvier à 10h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du mardi 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme B.ASSAUD, Mme N.LARRIVE, M. JC.BARRAS,
Maires adjoints

M. T.ANDRO, Mme S.BELLARD FARRELL, M. V.BRACQUART,
Mme E.BRAY, Mme S.CORNU, Mme C.CAUBET, M.FURNAL,
M. L.HABIB DAHOU, Mme C.JEAN ANGELE, Conseillers

Membres en exercice :

15

Absent : M. T.LADREYT a donné pouvoir à Mme S.CORNU
M. N.HERNANDEZ a donné pouvoir à Mme B.ASSAUD

Présents :

Madame E.BRAY est élue secrétaire de séance.

13

VU le Code général des collectivités territoriales,

Votants :

Dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des bâtiments public, Monsieur le Maire propose au conseil de demander une subvention à la Région Ile de France pour remplacer une porte faisant office de sortie de secours, située dans l'ancien bâtiment de l'école, sous le préau et donnant dans la classe de CE1-CE2 ;

15

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'engagement de travaux pour **le remplacement de ladite porte** et d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Ile de France (budget participatif) pour la réalisation de ce projet qui peut être subventionné à hauteur de à hauteur de 4 000.00 €, pour un montant de dépenses n'excédant pas pour ce poste 7199.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération susnommée : **Remplacement d'une porte de secours située dans la classe de CE1-CE2.**

- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte pour son affichage et sa
transmission à la Préfecture de
Versailles

Christophe NICOLAS
Maire d'Evecquemont

